

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 6 octobre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 septembre 2022.

Présentes : MM. A. Monnier, C. Lambert, P. Loquet, N. Rapisarda,
V. Pollet, F. Pasbecq, B. Deregnaucourt, J. Delattre

Absent : //

Excusés : MM. A. Goupil donne pouvoir à P. Loquet
D. Deregnaucourt donne pouvoir à A. Monnier
E. Chemin n'a pas donné pouvoir
A. Butruille n'a pas donné pouvoir
C. Ben Lebsir n'a pas donné pouvoir

OBJET : Participation des flinois et des extérieurs aux manifestations du CCAS

Il est expliqué aux membres du conseil d'administration que le CCAS a de plus en plus de demandes d'extérieurs pour participer aux manifestations du CCAS comme le repas, le voyage des aînés ainsi que la journée Séniors à la Une.

Il est donc nécessaire d'acter les modalités et les tarifs définis pour ces manifestations, tant pour les flinois que pour les extérieurs.

En ce qui concerne le repas des aînés, ce dernier est gratuit pour les flinois, il est proposé le tarif de 50,00 € pour les extérieurs de la commune.

En ce qui concerne le voyage des aînés, la participation des flinois était de 10,00 €, proposition est faite de passer à 15,00 €, à partir de 2023. En ce qui concerne les extérieurs, proposition de fixer le tarif à 20,00 €.

En ce qui concerne Séniors à la Une, proposition pour les flinois d'une participation à hauteur de 5,00 € et de 10,00 € pour les extérieurs.

Toutes les propositions sont votées à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le :

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le :